



## L'ECHO DE SAINT ROMAIN en GIER N°12 - Février 2024

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** : Projet de travaux de restauration du Gier à des fins hydrauliques, écologiques et paysagères sur la commune de Saint-Romain-en Gier =>Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Gier rhodanien (SYGR)

Par arrêté préfectoral du 29 janvier 2024, une enquête unique préalable à autorisation environnementale avec déclaration d'intérêt général, et à déclaration d'utilité publique, avec une enquête parcellaire conjointe dans les formes déterminées par le code de l'environnement et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, est organisée du 27 février 2024 à 9h au 29 mars 2024 à 12h sur la demande du SYGR pour la réalisation des travaux de restauration du Gier.

Les travaux ont pour objectif de restaurer les fonctionnalités morphologiques et écologiques du cours d'eau, d'assurer une protection des biens et des personnes contre le risque d'inondation, et de valoriser les abords du Gier sur le plan paysager et du cadre de vie. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique constitué :

-d'une demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'incidence environnementale, une déclaration d'intérêt général, une absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, et une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et habitats protégés au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement,

-d'un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, comprenant le bilan de la concertation préalable et son approbation par le comité syndical du SYGR

- d'un dossier d'enquête parcellaire est consultable pendant la durée de l'enquête : en mairie de Saint-Romain-en-Gier aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public, sur support papier ou sur un poste informatique, ou sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5118>

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, « le SYGR », auprès de M.Jérémy Leplus, chargé de mission prévention des inondations , joignable au n° 04 72 49 58 04, ou à l'adresse suivante : [jeremy.leplus@sygr.fr](mailto:jeremy.leplus@sygr.fr).

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête sur support papier ouvert à cet effet en mairie de Saint-Romain-en-Gier,
- par courrier postal adressé à la mairie de Saint-Romain-en-Gier, au commissaire-enquêteur,
- par courriel sur l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-5118@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5118@registre-dematerialise.fr)
- sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5118>

M Jean-Luc SUCHET, directeur général adjoint Loire Forêt Agglomération-pôle développement et aménagement du territoire-retraité, se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales en mairie aux dates et heures suivantes :

**Le 27 février 2024 de 15h à 17h - Le 13 mars 2024 de 10h à 12h - Le 29 mars 2024 de 10h à 12h**

Les observations et propositions remises par écrit ou adressées par voie postale au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête sont annexées au registre d'enquête ouvert à la mairie de Saint-Romain-en-Gier. Celles qui sont transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5118>

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont consultables pendant un an en mairie de Saint-Romain-en-Gier, à la direction départementale des territoires- service eau nature et risques, à la préfecture du Rhône (direction des affaires juridiques et de l'administration locale - bureau de l'urbanisme et de l'utilité publique) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr).

Au terme de l'enquête, les décisions susceptibles d'être prises par la préfète du Rhône sont les suivantes :

- une autorisation environnementale au titre des articles L. 182-1 et L. 181-2 du code de l'environnement (loi sur l'eau avec absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, et dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et habitats protégés) assortie d'une déclaration d'intérêt général, ou un refus,
- une déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du projet, avec la détermination par arrêté de cessibilité, de la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier, ou un refus motivé.

Dans le cadre de la procédure de fixation des indemnités d'expropriation, « les personnes intéressées, autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à partir de la date de publication et d'affichage de cet avis, à défaut de quoi, elles seront déchues de tous droits à indemnité ».

### Bulletin municipal

Directrice de la publication : Virginie OSTOJIC

Rédaction et Mise en page : Alain GUIGUET

Nous remercions les associations qui participent à l'information en nous adressant les articles qu'elles rédigent à votre attention

## Discours des vœux de Madame le MAIRE

Alors que nous nous rassemblons dans l'écrin rafraîchi de notre salle du conseil municipal, je suis touchée par la chaleur qui émane de chacun d'entre vous. C'est un véritable honneur de vous accueillir, et de partager avec vous, en ce début d'année, non seulement nos accomplissements mais aussi nos espoirs pour les jours à venir.

Nous sommes honorés par la présence de personnalités distinguées : notre député Jean-Luc FUGIT, les représentants du département, de l'agglomération et de nos syndicats, mes collègues maires et tous les élus, avec un clin d'œil particulier pour Madame Christiane Jury. Nous sommes très heureux de la présence de nos artistes talentueux qui exposent leurs toiles ce soir pour le plus grand bonheur de nos yeux. Nous remercions Huguette SARDINHA dont les tableaux sont installés sur le mur du fond, Lise REMIGI dont les tableaux sont ici sur ces deux murs et Raphael TOURRE qui nous prête les toiles d'Anais. C'est avec beaucoup d'émotion et de joie que nous vous présentons toutes ces magnifiques toiles, ce soir. Vous aurez ensuite tout le loisir d'échanger avec les artistes et leur passer commande si vous voulez.

Comme chaque année, je vais essayer de ne pas être trop longue mais cette cérémonie est l'occasion de vous faire part de nos réalisations et de ce qui va être accompli prochainement. C'est aussi pour moi l'occasion d'exprimer ma gratitude et de mettre en avant les talents des personnes qui travaillent pour notre commune que ce soit à l'échelle du département, de l'agglomération ou à l'échelle locale. Ces personnes travaillent dans l'ombre et accomplissent des tâches souvent bien compliquées. C'est un honneur de pouvoir les mettre en lumière. A ce titre, je remercie sincèrement tous les agents du département, de l'agglomération et des syndicats, nos agents municipaux et les élus qui m'épaulent quotidiennement, qui sont toujours volontaires et motivés. C'est grâce à toutes ces personnes que les dossiers avancent que notre commune progresse.



Conseil municipal pendant le discours

Pour illustrer mes propos, je vous propose de visionner le film conçu par le service communication de Vienne Condrieu Agglomération pour vous présenter justement les services qui travaillent pour vous : Merci à Brigitte CARUANA, responsable communication qui n'a de cesse de relever des défis tant techniques que temporels et toujours avec le sourire.

De notre côté, 2023 aura encore été pour nous une année bien remplie avec des avancées notables, malgré les challenges à relever :

En effet, nous avons poursuivi la révision du PLU communal et nous avons fait face à des rebondissements comme le zonage d'assainissement produit par le SYSEG qu'il a fallu intégrer in extrémis afin d'effectuer une enquête publique unique. 18 déclarations préalables ont été instruites et pour cela, Pierre CHARMY, adjoint délégué à l'urbanisme vous accueille toujours les mardis après-midi pour répondre à vos questions. Il a construit au fil du temps une relation solide avec notre agglomération et il est toujours volontaire pour participer aux formations qui lui permettent de se perfectionner et d'être en phase avec les évolutions de la réglementation.

L'été 2023 aura connu un chantier d'envergure avec la reprise du passage à niveau et sa sécurisation et la reprise du réseau d'assainissement en simultané afin de limiter le temps de fermeture de la route. Nous avons également réalisé la modification et la reprise de voies au Barmont et au Palavezin pour réduire les problèmes d'inondation liés aux eaux de ruissellement ou les problèmes d'accès aux habitations. Roger SIMON et Pierre CHARMY ont géré ces sujets et surtout ont réussi à apporter des réponses aux différents problèmes. Les divers chantiers étaient pourtant de taille mais ils n'ont pas effrayé notre binôme qui avance toujours avec dévouement et détermination.

Nous avons également réalisé de nouvelles places de parking pour étendre l'offre de stationnement du bourg et en prévision des futurs travaux du Gier.

A ce sujet, une Présentation du projet, lors d'une réunion de concertation publique a été effectuée début 2023. Cela a permis de prendre en compte vos remarques et le Syndicat du Gier a pu, avec l'aide des bureaux d'études, finaliser l'AVP. Ainsi, les phases d'études par le maître d'œuvre sont quasiment terminées.

Par la suite, le dépôt des dossiers réglementaires a eu lieu et un négociateur foncier a pu être

missionner pour rencontrer les propriétaires concernés par l'emprise des travaux et leur présenter le projet. Il a pu échanger sur l'intérêt et la nécessité de laisser ces terrains privés aux profits des travaux. Intérêt qui n'est plus à démontrer au regard des risques d'inondations encourus par les habitations tout le long du Gier. L'eau fait des ravages, l'actualité nous le rappelle que trop malheureusement ces derniers mois.

Cet été des sondages et la recherche de réseaux sur le linéaire ont été réalisés, le début des travaux s'approche, il reste néanmoins encore beaucoup de travail et je remercie l'équipe du SYGR pour son sérieux, son écoute et son investissement.

-Pour poursuivre avec les sujets environnementaux, nous sommes heureux d'avoir mis en place, devant la salle de motricité un composteur collectif. Nous l'avons inauguré le mois dernier et des seaux ont été distribués à cette occasion. Plutôt réservé aux logements dépourvus d'espaces verts, je vous rappelle que si vous avez un jardin privatif, vous pouvez faire une demande de composteur individuel auprès de l'agglomération. Ce nouveau service de compostage collectif vient compléter les actions de l'école. Les enfants continuent de remplir leur composteur installé dans la cour depuis 2 ans et sont ainsi sensibilisés aux gestes éco-responsables. Nous en profitons pour remercier toute l'équipe enseignante pour leur implication et les différentes actions qu'ils mènent avec et pour nos enfants.

-Dans la volonté d'étendre l'offre d'aire de jeux et surtout parce que nous souhaitons satisfaire tous les âges, nous avons installé une table de ping-pong devant l'école. Cela a été aussi l'occasion de clôturer l'espace pour permettre de profiter des installations dans un environnement plus propre. Nous avons poursuivi l'installation de nouvelles décorations lumineuses et cette année c'est le Perrault qui a été mis à l'honneur.

-La sécurité étant l'affaire de tous, des radars pédagogiques ont été installés pour essayer de limiter la vitesse des automobilistes sur la route départementale aux abords du hameau du four à chaux et de la grange. L'objectif était de sécuriser également l'approche de l'entrée de notre commune et du passage piéton devant le restaurant Le Roc. C'est chose faite mais malheureusement, le restaurant a été placé en redressement judiciaire en fin d'année. Tout le matériel a été vendu aux enchères et la licence 4 va subir le même sort. C'est vraiment regrettable de voir partir nos restaurateurs. Nous espérons

sincèrement qu'ils commenceront vite une nouvelle aventure et que le restaurant trouvera rapidement un repreneur. Notre village et l'émanation de la vie qui existe dépend de nos commerçants et des associations. Ils ont cette capacité de pouvoir vous rassembler, vous rapprocher les uns des autres et nous les remercions sincèrement pour leur investissement. -C'est ainsi que la page de l'année 2023 s'achève.

-Et regardons vers l'avenir avec émotion et détermination. 2024 se dresse devant nous avec son cortège de projets ambitieux plein d'espérance, d'initiatives environnementales attendues, de sécurisation de notre espace commun et d'aménagements qui rythmeront nos vies. Elle commence déjà sur les chapeaux de roues avec l'enquête publique pour le PLU communal qui a débuté ce mercredi 10 janvier et qui s'achèvera le 09 février.

-Nous allons installer, sur l'aire de jeux du stade, un jeu pour répondre à la demande des enfants un peu plus grands à partir de 8 ans. Ce sera une araignée. Il s'agit d'une pyramide de cordes qui permet de grimper, ce qu'adorent les enfants.

-Nous allons améliorer le chemin de la combe qui se détériore aux fils des ans. Il s'agira d'un chantier coûteux mais nécessaire pour lequel nous allons engager le budget voirie de deux années. Nous pouvons agir de la sorte car nous avons la chance d'avoir plus de 80% de nos voies qui ont été rénovées au cours de ces 10 dernières années et Rassurez-vous notre adjoint délégué aux finances, Cédric BELMONT veille au respect et à l'équilibre du budget communal.

-Frédérique LECLERC avec l'équipe action sociale est heureuse de renouveler le repas de printemps et la distribution du colis en fin d'année. Multiplier les rendez-vous avec nos aînés c'est apporter un peu plus de proximité et une bonne façon de garder le lien. Elle envisage également de recevoir pour la 3<sup>ème</sup> année le ciné été. Et Enfin, interlocutrice privilégiée des associations, toujours prête à les aider, elle n'hésitera pas, en plus cette année, à soutenir celles qui mettront en place des événements pour vous réunir autour des JO.

Alain GUIGUET, lui, finalisera cette année la longue procédure de reprise des tombes laissées à l'abandon qu'il a débuté en février 2022 et il pourra ensuite enfin mettre en place un ossuaire dans notre cimetière.

Nous allons aussi finaliser notre dossier « Eclairage Public » qui va permettre de remplacer toutes les lampes énergivores par des éclairages Led. et ces nouvelles installations dotées de nouvelles technologies pourront être contrôlées individuellement. Pour répondre aux exigences que nous nous sommes fixées et pour rapprocher un peu plus le hameau du Palavezin nous allons travailler sur la mise en place de l'éclairage de la coursière qui relie la place de la mairie et ce hameau. Il est nécessaire de sécuriser et faciliter l'accès pour nos jeunes qui prennent le bus le matin et qui rentrent chez eux le soir.



Environ 90 personnes dans la salle du conseil

-2024 sera aussi l'année de démarrage des travaux du Gier mais encore plusieurs étapes avant le commencement. Le syndicat du Gier devra se charger de la finalisation du PRO, c'est-à-dire la dernière phase de conception du projet, et de l'enquête publique qui aura lieu de fin février à fin mars. Il y aura ensuite la publication du marché de travaux et s'ensuivra le choix des entreprises pour permettre le commencement des travaux fin 2024. En parallèle, au cours du 1<sup>er</sup> semestre, devraient déjà avoir lieu les travaux de déplacements des réseaux.

On le sait, les travaux d'aménagement des berges du Gier accompagnés de la restauration écologique et paysagère vont amener de grands bouleversements avec notamment la disparition de plusieurs salles. L'association l'amicale boules va alors intégrer la salle du presbytère où elle pourra poursuivre ses réunions quotidiennes autour de ses parties de cartes. Pour les tournois de pétanque, le site de la Bricotte leur sera mis à disposition. Cette solution reste temporaire. Il convient de retrouver un espace qui leur permette de mener toutes leurs activités au même endroit et il convient également de retrouver une salle de la capacité du 1000 clubs qui est plutôt adaptée à vos demandes de location. Nous réfléchissons à la question depuis plusieurs mois déjà mais le sujet est plutôt difficile avec toutes les contraintes que nous connaissons dans notre commune. Par ailleurs, il faut prendre en considération le calendrier avec l'obligation d'attendre la fin des travaux du Gier, vraisemblablement fin 2025 pour envisager de débiter un projet de création ou

d'aménagement de salle ce qui nous conduit directement à la veille des élections municipales de 2026. Afin de permettre aux nouveaux élus de démarrer leur mandat sereinement avec entre les mains un dossier clair et brillant qui leur apportera les solutions à mettre en œuvre, nous allons étudier les différentes possibilités en nous faisant accompagner d'un bureau d'étude. Ainsi, dès 2026, des actions pourront être engagées facilement pour que notre village retrouve tout son confort au plus tôt.

Tous ces projets sont le fruit d'un investissement indéniable des élus que je remercie sincèrement. Toujours présents sur le terrain, réactifs, force de proposition, soucieux du budget municipal, ils font preuve d'une grande volonté et ils sont animés par un réel désir de satisfaire les habitants de Saint Romain en Gier. Nous aimons notre petit village aux multiples contraintes mais pour lequel nous souhaitons apporter un mieux vivre pour tous. Les élus mais aussi toutes les personnes qui œuvrent pour vous, au niveau de l'Etat ou à la Région, au Département, à l'agglo, dans les syndicats ou dans la commune ont tous un sens du service exemplaire. Je les remercie sincèrement pour leur dévouement et la bienveillance dont ils font preuve à tout instant.

Il me reste à vous souhaiter que cette soirée soit imprégnée de notre solidarité et de notre courage collectif, et que l'année à venir rime avec progrès, avec amour pour notre communauté et avec un engagement renouvelé pour le bien commun. Nous allons trinquer à la nouvelle année d'ici quelques minutes. Je voudrai alors lever mon verre à vous tous, à votre santé, à la santé de notre commune et à l'avenir radieux qui nous attend.

Je vous souhaite une excellente soirée et vous remercie pour votre attention et votre confiance.

Discours des vœux 2024 de Madame Virginie OSTOJIC



La cérémonie s'est close sur un moment de partage autour d'un verre de l'amitié partagé de bon cœur par les 90 participants.

## CE QU'IL SE PASSE DANS LE VILLAGE

### RESTAURATION DU GIER

Le projet de renaturation et de protection contre les inondations mené par le SyGR arrive à la fin de son long parcours d'instruction réglementaire. Celui-ci se termine avec l'organisation d'une enquête publique organisée par la direction départementale des territoires. L'objectif des services de l'état est de vous mettre à disposition l'ensemble des éléments techniques du projet mené par le SyGR. La population aura du 27 février 2024 à 9h jusqu'au 29 mars 2024 à 12h pour analyser les documents et faire ses remarques ici :

- en mairie de Saint-Romain-en-Gier
- sur internet à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/5118>

Des permanences seront également organisées en mairie par le commissaire enquêteur qui supervise cette enquête publique. Il sera en mesure de recevoir vos observations, propositions écrites ou orales aux dates et heures suivantes :

Mardi 27 février 2024 de 15h à 17h  
Mercredi 13 mars 2024 de 10h à 12h  
Jeudi 29 mars 2024 de 10h à 12h

Une fois l'enquête publique terminée, le SyGR pourra finaliser les études et organiser le recrutement des entreprises pour un démarrage des premiers travaux préparatoires avant la fin de l'année 2024.

### Travaux des parkings de la Mairie



Cette fin d'année 2023 a vu la création de 2 parkings supplémentaires sur la place de la mairie.



### COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée au cimetière de Saint Romain en Gier en présence de quelques saint romanais et des élus du conseil municipal.



### ILLUMINATIONS de la COMMUNE



Comme chaque année, nous complétons les illuminations de la commune. 2023 a vu de nouvelles illuminations place de la mairie ainsi que l'illumination du quartier du Perrault.

## COLIS DES AINES

Cette année le Père Noël s'est déplacé !



C'est toujours dans la bonne humeur que les membres de la commission action sociale ont reçu, le 14 décembre, les aînés du village pour leur remettre leur colis autour d'un verre et de douceurs.



Un grand merci à Geneviève Nicolas pour ses magnifiques décorations

## Avis d'enquête publique : révision du PLU

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT ROMAIN EN GIER

**Du 10 janvier 2024 à 09h00 au 09 février 2024** a eu lieu une enquête publique unique portant sur le projet de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et des zonages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales de la commune de Saint Romain en Gier.

Le projet de révision du PLU a pour objet d'assurer un développement urbain vertueux et adapté aux contraintes, protéger le cadre paysager et le patrimoine de la commune, respecter l'armature écologique et tendre vers un développement plus durable, maintenir et

diversifier les activités économiques. Les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ont pour but leur actualisation au regard des textes réglementaires en la matière et du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Jean Pierre REVOL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Lyon par décision du 12 octobre 2023.

### Modalités d'information et de consultation par le public du dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier :

– **au siège de l'enquête en mairie de Saint Romain en Gier**, 9 Place Louis Pingon, 69700 Saint Romain En Gier, le mardi de 13h30 à 18h, le mercredi de 9h à 12h00, le vendredi de 09h00 à 12h00.

– **ou à Vienne Condrieu Agglomération**, service Planification, 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Un accès gratuit au dossier sera garanti sur un poste informatique situé en mairie de Saint Romain en Gier et au siège de Vienne Condrieu Agglomération. Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune de Saint Romain en Gier. Les informations environnementales et l'avis de l'Autorité Environnementale se rapportant aux objets de l'enquête se trouvent dans le dossier d'enquête.

### Clôture de l'enquête :

Au terme de l'enquête, le projet de PLU, éventuellement amendé, sera proposé au vote du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération pour approbation. De même, les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune seront soumis pour approbation au Conseil Syndical du SYSEG. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Saint Romain en Gier et à Vienne Condrieu Agglomération, ainsi que sur les sites internet : <https://saintromainengier.fr> et <https://vienne-condrieu-agglomeration.fr>.

Toute information relative au projet de PLU pourra être demandée au secrétariat de la mairie de Saint Romain en Gier au **04.72.24.58.65**. Toute information relative aux projets de zonages d'assainissement et d'eaux pluviales pourra être demandée au SYSEG au **04.72.31.90.73**

## RAPPEL PANNEAU POCKET

Nous vous rappelons que la mairie a mis en place l'application PANNEAU POCKET pour communiquer les informations importantes. Vous pourrez la trouver sur le store habituel de votre smartphone.



En lançant l'appli, choisissez SAINT ROMAIN EN GIER. Et en cas de besoin, n'hésitez à nous contacter.

## L'ENVIRONNEMENT DANS NOTRE VILLAGE

### LE COMPOSTAGE

Depuis le 1er janvier 2024, tous les habitants doivent bénéficier d'une solution de tri à la source des déchets alimentaires. Aussi, Vienne Condrieu Agglomération propose une solution adaptée à chacun.

L'agglomération propose gratuitement les équipements et un accompagnement (guide, formation...) permettant de produire un compost, engrais naturel à partir de nos épluchures, restes de repas.

**Vous êtes intéressés ?** Rendez-vous sur le site de Vienne Condrieu Agglomération :



Avec l'aide de Vienne Condrieu Agglomération, Saint Romain en Gier s'est doté d'un **système de compostage collectif**. Le maître composteur de Vienne Agglomération Madame Bernon est venue nous installer un système de compostage collectif sur la place de la mairie, au niveau de la salle de motricité.

## CONVENTION DECHETS

**Déchets** : nouvelle convention avec Saint Etienne Métropole  
Pour l'accès à la déchèterie de Tartaras

Saint Etienne Métropole (SEM) et Vienne Condrieu Agglomération ont établi une convention d'accès à la déchèterie de Tartaras. Cette convention de 3 ans se terminait au 31-12-2023. D'un commun accord, afin de maintenir le principe de proximité, favoriser la valorisation des déchets, optimiser les équipements publics et contribuer à la réduction des dépôts sauvages, Vienne Condrieu Agglomération et Saint Etienne Métropole ont convenu d'établir une nouvelle convention afin de permettre l'accès des usagers de l'Agglomération à la déchèterie.

La convention prévoit les modalités suivantes, dans la continuité de l'existant :

- Durée : 4 ans soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027
- Usagers concernés : habitants de Trèves, Longes, Echallas, St Romain en Gier soit près de 4 000 habitants, ainsi que les apports des services techniques de ces communes, moyennant le respect du règlement intérieur.
- Conditions d'accès :
  - déchèterie interdite aux camions plateaux, aux déchets dangereux ou spécifiques (amiante...)
  - des services techniques non acceptés
  - apports non ménagers interdits
  - mise en place d'un système de contrôle d'accès
  - voir les mises à jour sur le site internet de Saint Etienne Métropole

-	Modalités financières :
-	Calcul de la contribution selon les dépenses réelles issue de la matrice "Comptacout" et selon le pourcentage de visites en provenance de Vienne Condrieu Agglomération. Montant forfaitaire de 50 000 € par an avec ajustement année n+1 si le calcul du réel conduit à un écart de plus ou moins 5% au montant forfaitaire.

## L'ENVIRONNEMENT DANS NOTRE AGGLOMERATION

Suite à l'adoption de son PCAET en juin 2023, Vienne Condrieu Agglomération lance la 1<sup>ère</sup> édition des **Rencontres du Plan Climat** pour un temps de partage d'initiatives et de convivialité destiné aux structures du territoire et citoyens qui s'engagent ou souhaitent agir.

**Thierry Kovacs**  
Président de Vienne Condrieu Agglomération

**Denis Peillot**  
Vice-Président en charge du climat  
et de la transition énergétique

sont heureux de vous inviter aux



**Lundi 11 mars 2024 - 16h/19h**

Au siège de Vienne Condrieu Agglomération,  
Espace Saint-Germain (salle Forum - 2<sup>ème</sup> étage)  
38200 Vienne

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE avant le 4 mars 2024**

**JE M'INSCRIS AUX RENCONTRES**

### Le Concours des initiatives Plan Climat

Si vous êtes une **entreprise, un commerçant, un artisan, un agriculteur, une association, une institution ou un citoyen**, et que vous déployez un projet de transition écologique, participez à ce concours afin d'**offrir une vitrine à ce projet**.

**POUR EN SAVOIR + ET S'INSCRIRE**



## LE MOT DES ASSOCIATIONS

*Les articles des associations ne sont pas corrigés ou modifiés par la mairie. Ils sont délivrés tels qu'ils nous ont été adressés. La mairie décline toute responsabilité des informations communiquées.*

### APE : LES ENFANTS D'ABORD

Pour cette nouvelle année scolaire, le bureau de l'APE les Enfants d'Abord a été entièrement renouvelé. Présidente : Emmanuelle DUVAL, Trésorière : Sandrine ROCTON, Secrétaire : Marie-Olympe CHECCACCI.

La mission de l'Association des parents d'élèves est de contribuer au développement social et culturel des enfants de l'école de St Romain en Gier. Nous menons des actions

d'accompagnement (Boum des enfants, spectacle de Noël, kermesse, etc...) et nous participons financièrement aux voyages scolaires.



Pour cela tout à long de l'année scolaire, nous proposons et allons proposer des activités, goûters, manifestations diverses, etc... tous les bénéfices sont reversés à l'école et/ou permettront de financer des sorties ou des fêtes pour vos enfants.

Vous trouverez ci-dessous un tableau financier récapitulatif des actions engagées depuis la rentrée :

	RECETTES	DEPENSES	BENEFICE
Café d'accueil	0	0	
GAUFRES	330	152,89	177,11
TARTIFLETTE	740	335	405
SAPINS	1305	1003	302
TOMBOLA	246	0	246
Don R&D	700	0	700
Don Novelty	200	0	200
bus rhino jazz	0	220	
spectacle de noel	0	560	
visite du Père Noel	0	50	
cadeau de Noel	0	100	
<b>TOTAL</b>	<b>3521</b>	<b>2420,89</b>	<b>1120,11</b>

### Nos Prochains RDV :

- Février, goûter des vacances et Tombola
- Mars, plat cuisiné
- Avril, boum des enfants
- Mai, vide grenier et vente de fleurs
- Juin, Grande Kermesse de l'école avec de nombreuses surprises pour les enfants.

Nous espérons vous voir nombreux lors de ces manifestations.

Nous tenons à remercier sincèrement tous les membres de l'APE, les bénévoles, les entreprises qui nous soutiennent, les parents, les enfants et les habitants du village. Nous vous souhaitons une excellente année, une excellente santé, que 2024 soit remplie de joie, d'amitié et de partage.

Mail : [apelesenfantsdabord69700@gmail.com](mailto:apelesenfantsdabord69700@gmail.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/lesenfantsdabord69700>



### Rhone Sud FOOTBALL CLUB:



Le club Rhône Sud FC en entente avec le club FC Tartaras, comptabilise cette année 2 équipes pour la catégorie U15.

Grâce à des valeurs communes inculquées par ses 3 dirigeants, tel que le respect, la solidarité et le plaisir de jouer ensemble, une très belle cohésion s'est créée entre les joueurs, ce qui nous permet d'avoir des résultats très encourageants ! Les équipes restent ambitieuses, mais surtout concentrées sur la montée en catégorie supérieure.

Bien sur tous les joueurs n'apparaissent pas sur la photo, mais sur et avec tous sans exception qui nous permet de réaliser un magnifique début de saison.

A mi- saison I, équipe A est classée 1ere avec un total de 117 buts marqués en 10 rencontres et l'équipe B 3eme.

### ADPRGA: L' Association de Défense et de participation des Riverains du Gier et de ses affluents:

Le projet d'élargissement du Gier à St Romain nécessitera l'abattage de nombreux arbres, certains presque centenaires, hébergeant aujourd'hui une biodiversité, ceci au profit d'un no man's land tel que celui observé en aval du pont, là où prolifèrent les espèces invasives comme l'ambrosie. L'analyse coûts/bénéfices argumente en faveur d'un nouveau pont sans pile centrale, plutôt qu'une dénaturation du lit mineur originel du Gier

### Amicale des Boules



En ce « froid » mois d'octobre l'amicale des boules a fait à son traditionnel cochon à la broche. Ce sont une soixantaine de sociétaires qui ont dégusté un bon petit repas dans une ambiance festive



### ENSEMBLE PAROISSIAL Notre Dame de l'Unité St Martin – St Romain



**Merci !**



Le premier trimestre a été riche sur notre paroisse : la messe à la bougie à l'église de St Romain a été vraiment un temps fort avec beaucoup d'habitants présents, et les messes des familles avec les enfants du caté se poursuivent, nous espérons qu'elles se développent de plus en plus.



Enfin un concert pop louange vient d'avoir lieu à l'église d'Echalas, il nous a permis de soutenir dans la prière une action solidaire en Afrique menée par des paroissiens.

### **Tout le monde est invité ce dimanche !**

Ce dimanche 4 février : la Messe à 10h30 a eu lieu à St Martin d'Echalas suivi d'un repas partagé à la salle du Pré de Lerle d'Echalas. Pendant l'après-midi, différents ateliers : une fresque du climat qui permet de comprendre les enjeux climatiques et sociaux, un atelier couture avec le Secours Catholique et des jeux intergénérationnels.

*Toutes les messes du week end sont annulées pour que la communauté se réunisse.*

### **Belle entrée en Carême !**

Nous commencerons le temps du carême mercredi 14 février par la célébration des Cendres qui aura lieu à l'église Notre Dame Givors Canal à 19h. Ceux qui le veulent pourront également vivre ce temps le samedi 17 février à Echalas lors de la messe de 18h.

Un parcours de carême plein de propositions : Chemin de croix, nettoyage de la nature, fraternité de carême, les rameaux à l'église de St Romain...

Et à venir de nouvelles messes en extérieur quand le beau temps le permettra. Plus d'infos sur notre site internet <https://paroissegivors.webnode.fr/>  
Contact au 09 86 54 67 47 seulement les mercredis entre 16h et 18h en période scolaire.

### **Journée Rhodanienne de la Résistance**

La Journée rhodanienne de la Résistance vous présente ses vœux les plus chaleureux pour 2024, pour vos projets personnels et professionnels.

Cette année le samedi 22 et le dimanche 23 juin 2024 pour la majorité des sites, avec la cérémonie finale à Bellecour le dimanche 23, à midi.

## **SAINT ROMAIN DE FRANCE**

L'association des Saint Romain de France Section de Saint Romain en Gier vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

C'est avec grand plaisir que les Saint Romain de France nous ont fait parvenir l'invitation officiellement officielle. Cette année Dangé-Saint-Romain (dans la Vienne) organisera la 12<sup>ème</sup> Romanaise. Elle se déroulera le week end des 6 et 7 juillet 2024.

**BIENVENUE À DANGÉ-SAINT-ROMAIN**

«Évitez de vous prendre trop au sérieux et permettez-vous de goûter à la joie de vivre»

voies de l'amitié

**Bon week-end**

*Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre commune pour les festivités de la 12<sup>ème</sup> Romanaise*

*Que votre week-end soit rempli de joie et de bonheur*

*L'équipe de l'Association des Saint-Romain de France,  
Section locale Dangé-Saint-Romain*

L'assemblée générale de la section locale de Saint Romain en Gier aura lieu **samedi 24 Février à 10 h** à la salle de l'aube.

A l'occasion de cette réunion nous pourrons vous donner toutes les informations, nous comptons sur votre présence.

Roger Simon (Le Président)

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2023**

**Adoption du compte rendu du conseil municipal en date du 14 SEPTEMBRE 2023 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2023 a été approuvé sans remarque, à **l'unanimité.**

## MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13/06/2023 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Il est proposé de modifier la délibération du 13 juin 2023, relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024, afin d'adopter la version *abrégée* et non développée. **LE CONSEIL MUNICIPAL**, décide de **modifier** l'article 1 de la délibération relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 en date du 13 juin 2023.

## SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS AVEC LE SYGR

L'objectif de ce projet et de supprimer au maximum le risque inondation pour une crue triennale et de le réduire pour la crue centennale tout en améliorant la qualité écologique du cours.

Afin de réaliser ce projet, le SyGR doit avoir la maîtrise foncière des terrains nécessaires aussi bien à la réalisation des travaux ainsi qu'à la réalisation de l'entretien des aménagements.

Dans ce cadre, le SyGR a sollicité la Commune pour une mise à disposition gratuite des terrains dont la Commune est propriétaire. **LE CONSEIL MUNICIPAL**, décide **d'autoriser** la signature de la convention de mise à disposition de terrains avec le SyGR.

## ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL

La commune de Saint-Romain-en-Gier a souhaité se doter d'un règlement intérieur destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. **LE CONSEIL MUNICIPAL**, par un vote à l'unanimité, décide **d'approuver** le règlement intérieur du personnel de la ville à compter du 1er janvier 2024.

## TARIFS LOCATION DE LA SALLE DU STADE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, par un vote à l'unanimité, décide d'autoriser La location du 11/11/2023 par un habitant de la commune lui sera facturée, à titre exceptionnel, au prix de 100 euros.

## CESSATION D'ACTIVITE ET LA DISSOLUTION-LIQUIDATION DU SRDC (réseau câblé)

Considérant l'EPARI du 20-10-22 résilie sa convention de conception et d'établissement

d'un réseau câble sur le territoire du SRDC, cède son réseau et sera dissout, la dissolution du SRDC est de plein droit en raison de l'achèvement de l'opération pour laquelle il avait été créé (autoriser l'EPARI à concéder un réseau câblé sur son territoire).

Un syndicat ne peut être dissous que par le consentement unanime des organes délibérants de ses collectivités membres, il convient donc aujourd'hui d'approuver la dissolution du SRDC et les conditions de sa liquidation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, par un vote à l'unanimité, approuve la dissolution du SRDC.

## DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL

### CREDITS A OUVRIR section d'investissement

Ch.	Art.	Opé.	Nature	Montant
20	2051	ONA	Concessions et droits similaires, revets, licences, marques, procédés, logiciels...	+ 4 132.00
21	2151	ONA	Installations, matériel outillage techniques Réseaux de voirie	+ 3 010.00
			TOTAL	+ 7 142.00

### CREDITS A REDUIRE section d'investissement

Chapitre	Article	Nature	Montant
23	2313	Constructions	- 7 142.00
		TOTAL	- 7 142.00

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède au vote de virements de crédits ci-dessus, sur le budget de l'exercice 2023.

### Questions et informations diverses :

- Syder : problèmes importants depuis 2 mois, courriers recommandés envoyés, suivi prioritaire de la part de la municipalité.
- Restaurant « LE ROC DE ST ROMAIN » est en liquidation judiciaire.
- Salle du stade : en attente de devis pour le toit.
- PLU : l'enquête publique est lancée, elle débute à partir du 10 janvier.
- Accessibilité de l'école PMR, les poussettes.

## MEMENTO DES COORDONNEES

### NOS ARTISANS ET ENTREPRENEURS :

#### **Bar - Restaurant :**

O' Barapapa 06 52 32 55 10  
Le Petit Volsci 07 86 77 00 78

#### **Electricien :**

SARL ARCHER Clément 04 78 81 52 51  
[clement.archer@yahoo.fr](mailto:clement.archer@yahoo.fr) 06 11 71 57 08

#### **Maçonnerie Générale**

Anthony YMAIN : 06 16 36 05 77  
[anthony.ymain@hotmail.fr](mailto:anthony.ymain@hotmail.fr)

#### **Plâtrerie, peinture, décoration et carrelage :**

CURABA Jean-Christophe 06 12 50 84 75

#### **Assistantes maternelles :**

CHECCACCI Marie-Olympe 06 72 74 20 24  
NOEL Elodie 07.60.75.94.85  
PANETTI Céline 06 84 10 76 13  
ZEGHIDI Catherine 06.74.91.63.53

### NUMEROS D'URGENCE :

Pompiers : 18  
Police : 17  
Gendarmerie Mornant : 04.78.44.00.64  
Urgence Européennes : 112  
SAMU, Urgences médicales : 15  
Centre anti-poison : 04 72 11 69 11  
Centre Hospitalier Givors : 04 78 07 30 30  
Urgences : 04 78 07 33 40  
Centre Hospitalier Vienne : 04 74 31 33 33  
Clinique Trenel Vienne : 04 74 53 72 72

### MAIRIE

9 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier

Téléphone : 04 72 24 58 65  
Fax : 04 72 24 50 69  
Email : [mairie@saintromainengier.fr](mailto:mairie@saintromainengier.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Les mardis de 13h30 à 18h00  
Les mercredis de 9h00 à 12h00  
Les vendredis de 9h00 à 12h00  
Chaque premier samedi du mois de 9h à 12h  
(le vendredi précédent, la mairie est alors fermée)

### CABINET MEDICAL :

-Cabinet Médical : 04-78-57-32-50  
-Prise de rendez-vous sur internet par DOCTOLIB

### ECOLE LOUIS PINGON

7 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier

Directeur : Mr FERRATON  
Téléphone : 04.72.24.50.00  
Mail : [0690808d@ac-lyon.fr](mailto:0690808d@ac-lyon.fr)

### BIBLIOTHEQUE

9 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier

Email : [bibliotheque@saintromainengier.fr](mailto:bibliotheque@saintromainengier.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Les mardis de 16h00 à 17h30  
Le 1er samedi du mois de 10h00 à 11h30

### NOS ASSOCIATIONS :

**Amicale laïque** Lourdès FERREIRA  
[amicalestromain@gmail.com](mailto:amicalestromain@gmail.com) 06 60 75 51 48

**APE, Les enfants d'abord** Emmanuelle Duval  
[apelesenfantsdabord69700@gmail.com](mailto:apelesenfantsdabord69700@gmail.com)

**APSR** Gérard BAZARD  
[apsrlabricotte@gmail.com](mailto:apsrlabricotte@gmail.com) 06 59 10 75 35

**ADPRGA :** Jean PABION  
[adprga4269@free.fr](mailto:adprga4269@free.fr) 04 72 24 58 33

**FC Rhône Sud** Kevin ESTRAGNAT  
[kevin.estragnat@laposte.net](mailto:kevin.estragnat@laposte.net) 06 77 91 91 55

#### **Ensemble Paroissiale Givors Grigny Echalas Saint-Romain-en-Gier**

Permanence le mercredi (période scolaire) : 16h-18h :

•à la maison paroissiale 6 rue Victor Hugo, Givors  
•par téléphone 09 86 54 67 47

<https://paroissegivors.webnode.fr/>

Père Damien Guillot 06.10.40.12.83

**Amicale Boules** Denis MICHEL  
[denis.michel876@orange.fr](mailto:denis.michel876@orange.fr) 06 88 19 32 85

**Chasse** Christian REZE  
[rchristian69700@gmail.com](mailto:rchristian69700@gmail.com) 06 18 20 52 87

**Saint Romain de France** Roger SIMON  
[roger.simon@saintromainengier.fr](mailto:roger.simon@saintromainengier.fr) 06 11 99 38 80

**Transhumance Folk et chansons** Maurice DUPUY  
[dupuy.maurice@sfr.fr](mailto:dupuy.maurice@sfr.fr)

### VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION :

Espace Saint Germain – Bâtiment ANTARES  
30 av. du Général LECLERC – 38 200 VIENNE

Téléphone : 04 74 78 32 10  
Mail : [info@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:info@vienne-condrieu-agglomeration.fr)